



**SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBERT
du jeudi 1^{er} avril 2021**

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi 1^{er} avril

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTBERT dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MIRALLIÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 26 mars 2021

Etaient présents : Mmes et Mrs MIRALLIÉ Jean Jacques – BENOIT Frédéric - MAUDET Béatrice – DOUILLARD Christophe - BERTHO Catherine – BACHELIER Yves – LELIEVRE Véronique - BERTON Sylvie – GOSSEYE Paul – DE BOURMONT Marie-Agnès - ARNAUD Marie-Hélène – GUILLET Manuela – HERBERT Véronique – HAMON Christophe – ROUYER Mickaël – TEMPLIER Jérémie – HEGRON Gildas – NICOLLE Jimmy – VALLET Noémie – BOURÉ Yohann – BISAZZA Romain - AIRIAUD Catherine

Etaient absents : Mme Emilie GENDRE (excusée)

Secrétaire de séance : Mme MAUDET Béatrice

Finances

1. Etude et vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2020 (budget communal et budget annexe lotissement du Moulin Bleu)

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal des résultats des comptes de gestion 2020 établis par Monsieur le Trésorier de Machecoul-St Même pour le budget communal et le budget annexe Lotissement du Moulin Bleu.

Les écritures pour l'exercice 2020 ainsi que les résultats des comptes de gestion 2020 sont conformes à ceux des comptes administratifs établis par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2020, ainsi que les comptes administratifs 2020 qui s'établissent de la manière suivante :

Pour le budget Communal :

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Réalisations de l'exercice – Recettes | 2 712 321.63 € | 1 777 502.19 € |
| Réalisations de l'exercice – Dépenses | 2 176 461.05 € | 767 539.23 € |
| Résultat de l'exercice | 535 860.58 € | 1 009 962.96 € |
| Résultat 2019 reporté | 324 263.10 € | - 203 231.52 € |
| Résultat d'exécution de l'exercice | 860 123.68 € | 806 731.44 € |
| Solde des restes à réaliser 2020 | | - 80 776.55 € |
| Résultats globaux | 860 123.68 € | 725 954.89 € |
| EXCEDENT GLOBAL 2020 | 1 586 078.57 € | |

Pour le budget annexe Lotissement du Moulin Bleu :

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|---|---------------------|-----------------------|
| Réalisations de l'exercice – Recettes | 591 254.34 € | 459 838.75 € |
| Réalisations de l'exercice – Dépenses | 590 067.41 € | 348 211.42 € |
| Résultat de l'exercice | 1 186.93 € | 111 627.33 € |
| Résultat 2019 reporté | 702 833.81 € | - 264 760.80 € |
| Résultat d'exécution de l'exercice | 704 020.74 € | - 153 133.47 € |

2. Affectation des résultats 2020 sur le budget 2021**Pour le budget communal :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal procède à l'affectation définitive du résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 860 123.68 € sur le budget primitif 2021 de la manière suivante :

- R 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 500 000 €
- R 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 360 123.68 €

Pour le budget annexe Lotissement du Moulin Bleu :

A l'unanimité, le Conseil Municipal procède à l'affectation définitive du résultat excédentaires de la section de fonctionnement d'un montant de 704 020.74 € sur le budget primitif 2021 de la manière suivante :

- R 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 704 020.74 €

3. Fixation des taux d'imposition 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la réforme de la fiscalité locale, à compter du 1^{er} janvier 2021 les communes votent uniquement les taux de taxes foncières. Il précise également qu'en vue de compenser la suppression de la taxe d'habitation, un transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties est opéré vers les communes.

Monsieur le Maire rappelle également que les taux d'imposition n'ont pas évolué depuis 2011.

Considérant les projets structurants à réaliser dans le mandat et les évolutions des services notamment la construction d'un Pôle Enfance, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les taux d'imposition de la manière suivante :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.00 %, soit une évolution de 2.5 points
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51.17 %, soit un taux qui reste inchangé depuis 2011

4. Vote des budgets primitifs 2021**Pour le budget communal :**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 2 850 723.68 € pour la section de fonctionnement
- 2 728 827.95 € pour la section d'investissement

Le programme d'investissement 2021 à hauteur de 2 484 718.06 € (y compris les restes à réaliser 2020) se compose des opérations suivantes :

- **908 956 € - Construction d'un Pôle Enfance** : Provision pour la construction d'un Pôle Enfance. Sur 2021, choix de l'équipe d'architecte et études avant-projet de l'opération

- **451 171.63 € - Restructuration et extension de la mairie** : La consultation pour souscrire les marchés de travaux a été lancée. Le début des travaux est prévu pour septembre 2021
- **432 368.40 € Réalisation d'un Espace jeune** : réalisation d'un Espace jeune en modulaires près de la salle de sport et du city park. Les travaux ont débuté et ce nouvel espace jeunes devrait ouvrir pour le 15 juin 2021
- **161 496.76 € - Aménagement de la rue des Roses** : les travaux sont en cours pour un achèvement envisagé en juillet 2021
- **151 983.93 € - Travaux de voirie** : Travaux de reprofilage et revêtement à l'Hommeau, Maison Neuve/la Grande Lande – Enduits d'usure route du Cerny – Chez Garreau, Aménagement d'un plateau sécuritaire rue des Chardonnets
- **149 204.46 € – Travaux sur les bâtiments publics** : travaux d'accessibilité, travaux au restaurant scolaire, à l'église, à l'école René Cassin, aux vestiaires foot, ...
- **103 928.75 € - Frais d'études** : redynamisation du centre bourg, diagnostic énergétique des bâtiments communaux, diagnostic de l'église, schéma directeur défense incendie, solde du schéma directeur des eaux pluviales, schéma directeur des modes doux communaux
- **58 766.50 € - Acquisitions et réserves foncières** : Acquisition immeuble appartenant à Mme RELAIX rue de la Gare, acquisition terrain pour agrandir l'espace dédié aux services techniques
- **46 841.64 - Acquisition de matériels et dotation informatique** : défibrillateurs, isoairs dans le cadre des élections, petits matériels pour la micro-crèche, les ALSH et les services techniques, tables – chaises – autolaveuse pour le restaurant scolaire, matériels informatiques pour la mairie et les écoles
- **20 000 € - Valorisation du patrimoine et arborétum**

Pour le budget annexe Lotissement du Moulin Bleu :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 1 766 208.01 € en section de fonctionnement
- 1 029 020.74 € en section d'investissement

5. Participations communales 2021 au titre des fournitures scolaires et des activités culturelles et de loisirs

Le Conseil Municipal alloue, à l'unanimité, la somme de 45 € par enfant au titre des fournitures scolaires pour les enfants fréquentant les établissements scolaires publics et privés de la commune.

Le Conseil Municipal accorde, à l'unanimité, la somme de 20 € par enfant au titre des activités culturelles et de loisirs.

6. Subventions municipales 2021 aux associations

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les subventions 2021 suivantes aux associations pour un montant global de 34 180 € :

- | | |
|----------------------------------|---------|
| - TENNIS CLUB | 355 € |
| - TONIC STRETCH GYM | 405 € |
| - ENTENTE PONGISTE SUD LOIRE | 365 € |
| - ASEM CYCLISME | 1 450 € |
| - MGB BASKET | 3 100 € |
| - ACCA CHASSE | 250 € |
| - ASSL FOOTBALL | 3 100 € |
| - MONTBERT AIGREFEUILLE HANDBALL | 1 250 € |
| - RANDONNES PEDESTRES | 250 € |

| | |
|-----------------------------------|---|
| - UNC-AFN | 300 € |
| - AMICALE LAÏQUE | 300 € |
| - AMBMG (musique) | 3 600 € |
| - SEMES | 1 350 € |
| - ADMR | 2 600 € |
| - ADAR | 125 € |
| - COMITE DE JUMELAGE | 500 € |
| - COMITE DES FETES | 1 000 € |
| - ECOLE DES PARENTS ET EDUCATEURS | 145 € |
| - COOPERATIVE SCOLAIRE | 3 140 € (activités culturelles et de loisirs) |
| - OGECE | 3 260 € (activités culturelles et de loisirs) |
| - OGECE | 7 335 € (fournitures scolaires) |

Compte tenu de sa qualité de trésorier de l'association SEMES, Monsieur Paul GOSSEYE s'est retiré et n'a pas participé au vote des subventions.

7. Tarifs 2021

Tarifs de la salle des Fêtes :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes et de conserver ceux appliqués depuis 2018 à savoir :

| Nature de la location | Assemblée générale annuelle | Salle + cuisine + sono + vidéoprojecteur | Verre de l'amitié Vin d'honneur Mariage - Sépulture |
|--|-----------------------------|--|---|
| Utilisateurs | | | |
| Particuliers et familles de la commune | | 320 euros | 70 euros |
| Associations de la commune et Syndicats auxquels la commune adhère | Gratuit | 1 ^{ère} fois : gratuit par an A partir de la 2 ^{ème} fois : 130 euros | |
| Particuliers, familles et associations hors commune | | 720 euros | |
| Sociétés commerciales ou assimilées | | 720 euros | |

Tarifs de location du car municipal :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les tarifs appliqués depuis 2018 à savoir :

| Détail | |
|---|---------|
| Prix au Km | 1.25 € |
| Prix horaire du conducteur – semaine | 24.00 € |
| Prix horaire du conducteur – dimanche et jours fériés | 35.00 € |

Tarifs des photocopies :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les tarifs des photocopies et de conserver ceux appliqués depuis 2019, à savoir :

| Détail | Tarifs | |
|---------------------|----------------------|----------------|
| | Noir et Blanc | Couleur |
| Associations | | |
| A4 recto | 0.20 € | 0.30 € |
| A4 recto verso | 0.25 € | 0.40 € |
| A3 recto | 0.25 € | 0.40 € |
| A3 recto verso | 0.30 € | 0.45 € |
| Particuliers | Noir et Blanc | Couleur |
| A4 recto | 0.35 € | 0.40 € |
| A4 recto verso | 0.40 € | 0.55 € |
| A3 recto | 0.55 € | 0.70 € |
| A3 recto verso | 0.80 € | 0.95 € |

8. Présentation du compte d'exploitation 2020 de l'école René Cassin et détermination d'un coût d'un élève de l'école publique

Monsieur le Maire rappelle que la définition du coût d'un élève de l'école publique est nécessaire pour fixer le forfait communal à verser à l'école privée dans le cadre du contrat d'association.

Il est précisé que, conformément à l'article L 442-5 du code de l'éducation, le calcul doit être effectué séparément pour les classes maternelles et pour les classes élémentaires.

Après avoir examiné le compte d'exploitation 2020 de l'école publique René Cassin, le Conseil Municipal établit, à l'unanimité, le coût d'un élève de l'école publique à :

- 1 725.00 € pour un élève en classe maternelle
- 452.00 € pour un élève en classe élémentaire

9. Fixation de la participation 2021 à l'OGEC – Ecole privée St Joseph

Monsieur le Maire précise que l'obligation de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association répond au principe de parité entre l'enseignement privé et l'enseignement public, qui impose, en application de l'article L 442-5 du code de l'éducation, que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association soient prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Après examen du compte prévisionnel 2020/2021 présenté par l'OGEC, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité le montant de la participation allouée à l'OGEC de la manière suivante :

- 1 257.00 € pour un élève en classe maternelle
- 452.00 € pour un élève en classe élémentaire

10. Participation à l'école St Louis de Montfort

Monsieur le Maire précise que, conformément à l'article L 442-5-1 du code de l'éducation, si la commune de résidence ne dispose pas des capacités d'accueil nécessaires à la scolarisation de l'élève, la prise en charge de l'élève scolarité dans une école élémentaire privée sous contrat d'association en dehors de la commune de résidence présente toujours un caractère obligatoire.

Suite à la demande de l'école privée St Louis de Montfort de la Chevrolière sollicitant une participation financière pour un élève domicilié à Montbert et scolarisé en classe ULIS, le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, le montant de la participation à verser à l'école privée St Louis de Montfort à hauteur de 352.37 €. Cette somme correspond au coût moyen calculé par la municipalité de la Chevrolière pour un élève résident.

11. Demande d'exonération de loyer

Après examen de la demande de Mme ZITOUNI, locataire du local commercial situé 5 Place de l'église à Montbert, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'exonération des loyers de janvier et février 2021 soit un montant global de 480 € TTC.

Fonctionnement du Conseil Municipal

1. Composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Monsieur le Maire précise que Madame Nadine CHUPIN ayant quitté ses fonctions de conseillère municipale, il convient de procéder à une nouvelle élection de la CAO puisque Madame CHUPIN était membre suppléant.

Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, les membres suivants pour composer la CAO :

| Membres titulaires | Membres suppléants |
|------------------------|------------------------------|
| M Jimmy NICOLLE | M Gildas HEGRON |
| Mme Béatrice MAUDET | Mme Catherine AIRIAUD |
| Mme Véronique LELIEVRE | Mme Manuela GUILLET |

2. Désignation au sein des commissions municipales

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Madame Catherine AIRIAUD au sein des commissions municipales suivantes :

- Commission Voirie – Espace rural
- Commission Bâtiments communaux

Pôle Enfance – composition du jury de concours

Conformément aux articles R 2162-22 et R 2162-24 du code de la commande publique, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les membres suivants pour composer le jury de concours dans le cadre de la procédure de maîtrise d'œuvre pour la construction du futur Pôle Enfance :

Membres à voix délibérative :

- Les membres de la commission d'Appel d'Offres à savoir M Jimmy NICOLLE – Mme Béatrice MAUDET et Mme Véronique LELIEVRE en qualité de membres titulaires
- Trois membres ayant une qualification équivalente aux candidats à savoir trois architectes proposés par l'Ordre des Architectes
- Deux élus, non membres de la CAO, concernés par le projet à savoir Mme Catherine BERTHO et M Yves BACHELIER

Membres à voix consultative :

- M Frédéric BENOIT, 1^{er} adjoint
- M Sébastien GALANT en sa qualité de programmiste sur le projet
- Mme Annie BRENON, Directrice générale des services
- M Bruno FOURIER, Directeur des services Enfance et Jeunesse

- M Gérald VERGER, Responsable des services techniques
- Mme Patricia DAVID, Responsable finances-marchés publics et en charge des projets communaux

Personnel

Afin d'assurer le fonctionnement des services municipaux, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer ou de supprimer les emplois communaux suivants :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (25.39/35^{ème}) suite à la radiation d'un agent au 16/04/2021 au terme de 10 années de disponibilité pour convenance personnelle,
- Création de deux postes non permanents à temps non complet (agents contractuels à 13.50/35^{ème} et 8.00/35^{ème}) pour le remplacement de fonctionnaires momentanément indisponibles
- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet afin de stagiairiser un agent contractuel du service administratif de la mairie

Le Maire,
M MIRALLIÉ Jean-Jacques

Affiché le 12 avril 2021 en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales